

**Commission des stupéfiants****Cinquante-quatrième session**

Vienne, 21-25 mars 2011

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action  
sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée  
et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue:  
réduction de l'offre et mesures connexes****Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre  
l'implication des femmes et des filles dans le trafic de  
drogues, notamment comme passeuses****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport, qui passe en revue les données communiquées par les États Membres à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, appelle l'attention sur certaines conclusions qui ressortent d'une analyse par sexe des trafiquants de drogues. Il existe deux mécanismes au moyen desquels les États Membres peuvent communiquer à l'UNODC des informations concernant les femmes impliquées dans le trafic de drogues: a) le questionnaire destiné aux rapports annuels; et b) les rapports sur les saisies de drogues. Pour ces deux sources, les données relatives aux femmes et aux filles impliquées dans le trafic de drogues se limitent au nombre total de femmes et de filles appréhendées pour trafic de drogues, sans aucune décomposition des données. Les informations communiquées par les États Membres sur les saisies montrent que les femmes représentent environ 20 % des trafiquants de drogues appréhendés dans le monde et que le pourcentage de femmes a diminué au cours des quatre dernières années. Si le nombre d'infractions liées aux drogues semble avoir augmenté partout dans le monde, selon les données disponibles, l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues n'a pas augmenté de manière démesurée par rapport à celle des hommes. On ne pourra dresser un tableau

---

\* E/CN.7/2011/1.



plus complet de la situation mondiale que lorsque les pays auront amélioré leurs systèmes nationaux de communication d'informations, ce qui se reflètera dans les données communiquées au moyen des questionnaires destinés aux rapports annuels et des rapports sur les saisies de drogues. À cet effet, les pays devraient être encouragés à inclure dans les données qu'ils recueillent périodiquement sur les trafiquants de drogues des indications sur le sexe, l'âge et d'autres aspects afin de mieux décrire le rôle, la situation sociale et le statut social des femmes et des hommes au sein des organisations criminelles.

## I. Historique

1. À sa cinquante-deuxième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 52/1, intitulée “Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l’implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses”, dans laquelle, notant avec préoccupation “l’implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues comme passeuses, et consciente que cette implication met en péril le bien-être et le développement des enfants, des familles et des collectivités”, elle a prié l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de mener des recherches et analyses scientifiques en s’appuyant sur les informations et les données statistiques existantes communiquées par les États Membres sur les activités de trafic de drogues impliquant des femmes et des filles à l’échelle nationale et internationale. La Commission a en outre souligné qu’il importait de recueillir et d’analyser des données ventilées par sexe et par âge, et de mener des recherches sur les questions liées aux différences entre les sexes dans le trafic de drogues, notamment dans l’utilisation des femmes et des filles comme passeuses. Dans la même résolution, elle a prié le Directeur exécutif de l’UNODC de lui rendre compte de l’application de la résolution à sa cinquante-quatrième session.

2. Le présent rapport passe en revue les données communiquées par les États Membres à l’UNODC sur l’implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, et appelle l’attention sur certaines conclusions ayant trait à l’analyse par sexe des trafiquants de drogues.

## II. Données statistiques disponibles sur l’implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, telles que communiquées par les États Membres

3. Les données qui précisent le sexe des trafiquants de drogues sont rares. Si de plus en plus d’informations sont diffusées dans les médias sur l’implication accrue des femmes et des filles dans le trafic de drogues et si quelques ouvrages ont été publiés sur ce thème, on ne trouve guère de données scientifiques sur lesquelles s’appuyer pour réaliser une analyse des trafiquants de drogues dans le monde, par sexe. Il existe deux mécanismes au moyen desquels les États Membres peuvent communiquer à l’UNODC des informations concernant les femmes trafiquantes de drogues: a) le questionnaire destiné aux rapports annuels; et b) les rapports sur les saisies de drogues. Pour ces deux sources, les informations ayant trait aux femmes et aux filles impliquées dans le trafic de drogues se limitent au nombre total de femmes et de filles appréhendées pour trafic de drogues, sans aucune décomposition des données.

4. Dans le questionnaire destiné aux rapports annuels, les États Membres sont chaque année invités à indiquer le nombre de personnes appréhendées pour trafic de drogues, réparties par sexe et par groupe d’âge. Toutefois, les données communiquées par les États Membres sont très vagues et souvent difficiles à interpréter, compte tenu des obstacles suivants:

a) De nombreux pays inscrivent et comptabilisent dans le questionnaire destiné aux rapports annuels les arrestations sur la base du nombre de délits plutôt

que du nombre de personnes appréhendées, ce qui rend toute analyse de la répartition par sexe impossible ou aléatoire;

b) Les pays qui indiquent le nombre de personnes appréhendées ne présentent pas toujours une ventilation par sexe; parfois, la ventilation par sexe, lorsqu'elle est indiquée, ne coïncide pas avec les totaux. Ces manières de procéder sont généralement le reflet des lacunes des systèmes nationaux d'enregistrement des données sur les drogues, qui ne permettent pas d'enregistrer les arrestations avec une ventilation démographique des personnes appréhendées;

c) Dans les questionnaires destinés aux rapports annuels, l'âge et le sexe des trafiquants de drogues sont présentés séparément, et aucune donnée ne peut être extraite concernant le nombre de filles impliquées dans le trafic de drogues.

5. Compte tenu de ces obstacles, les données générées à ce jour par le questionnaire destiné aux rapports annuels ne fournissent que des informations limitées et souvent contradictoires sur les femmes et les filles impliquées dans le trafic de drogues et ne sont pas suffisantes pour décrire les tendances mondiales en la matière. Une analyse plus générale, mais limitée, des femmes et des filles qui ont appelé l'attention des autorités nationales peut être réalisée en se fondant sur les données communiquées par les États Membres dans les rapports sur les saisies de drogues. Bien que seul un petit nombre de pays (entre 30 et 50 chaque année) communique des données sur les saisies, on trouve, dans la description détaillée de chaque saisie de drogues<sup>1</sup>, des informations sur certaines caractéristiques démographiques des trafiquants impliqués<sup>2</sup>.

### III. Analyse des données statistiques sur les femmes et les filles impliquées dans le trafic de drogues

6. D'après les données communiquées par les États Membres sur les saisies, environ 20 % des trafiquants impliqués dans les saisies de drogues opérées partout dans le monde sont des femmes. La proportion de femmes de moins de 25 ans est un peu plus importante, mais demeure inférieure à 30 %, et plus de 70 % des trafiquants signalés sont des hommes (voir figure ci-dessous). L'analyse des données au fil du temps fait apparaître une légère diminution du pourcentage de femmes et de filles pour tous les groupes d'âge. Après une augmentation observée en 2006, le pourcentage de trafiquantes n'a cessé de diminuer, pour s'établir entre 15 et 20 % en 2009.

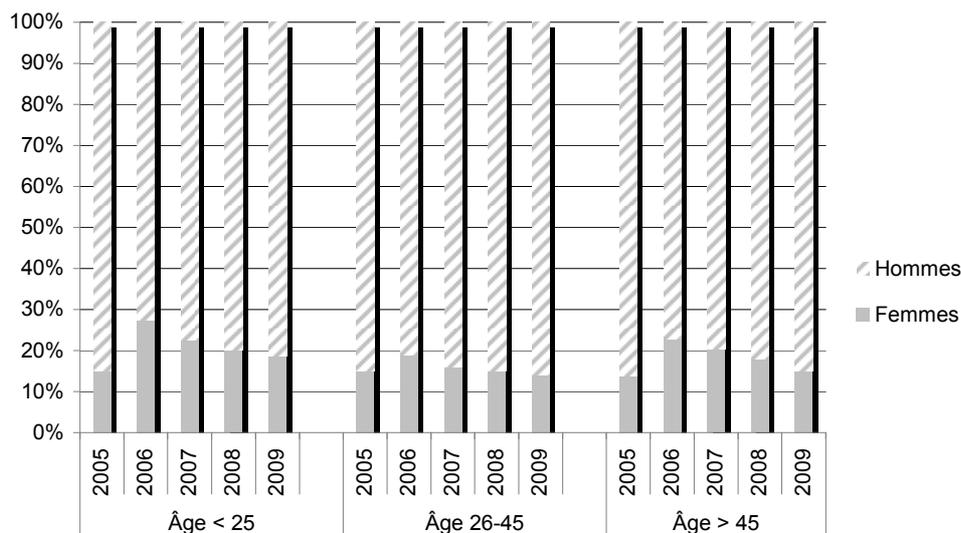
7. Les données disponibles dans la base de données sur les saisies de drogues, qui ne concernent qu'un petit nombre de pays, ne peuvent être utilisées pour analyser les caractéristiques des trafiquants de drogues dans le monde que si l'on considère que les caractéristiques démographiques des trafiquants sont les mêmes dans les pays qui communiquent des données que dans des pays qui ne communiquent pas de données détaillées. La base de données sur les saisies ne peut être utilisée pour obtenir, par extrapolation, le nombre total de femmes et de filles impliquées dans le

<sup>1</sup> Seules les saisies de drogues supérieures à un certain seuil (par exemple plus d'un kg) sont mentionnées dans de tels rapports.

<sup>2</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2010*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.10.XI.13.

trafic de drogues dans le monde<sup>3</sup> ou les tendances à terme. Il est toutefois manifeste qu'on observe une augmentation du nombre d'infractions liées aux drogues et de personnes appréhendées pour trafic de drogues, ce qui permettrait d'affirmer que le nombre de femmes et de filles impliquées dans ce type de trafic est en hausse. Cela étant, les données limitées dont dispose l'UNODC donnent à penser que l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues n'a pas augmenté de manière démesurée par rapport à celle des hommes.

**Trafiqants de drogues: ventilation par sexe, 2005-2009**  
(Pourcentage)



Source: base de donnée sur les saisies de l'UNODC.

8. Les statistiques relatives aux femmes et aux filles impliquées dans le trafic de drogues tirées de l'examen des rapports sur les saisies de drogues ne permettent pas de répondre globalement à toutes les questions sur le sujet. En effet, elles ne se rapportent qu'aux personnes entrées officiellement en contact avec le système de justice pénale. Cependant, le taux de détection peut être plus ou moins élevé que pour les hommes et les informations disponibles peuvent occulter les différences qui existent en ce qui concerne les proportions de femmes ou d'hommes. Les femmes peuvent en outre jouer différents rôles dans le trafic de drogues et les situations et circonstances qui les poussent à participer à ce trafic et les perceptions et les conséquences sociales de cette participation sont variées. Les données disponibles ne permettent pas d'effectuer une analyse ou d'apporter des éléments pour répondre à ces questions.

<sup>3</sup> Voir A/CONF.213/3.

#### IV. Conclusions et recommandations

9. D'après les données communiquées par les États Membres, l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues aurait légèrement diminué ces cinq dernières années. Les femmes représentent 15 à 20 % des trafiquants de drogues, les hommes 80 à 85 %. Le nombre total de femmes impliquées dans le trafic de drogues a probablement augmenté à l'échelle mondiale suite à l'augmentation du nombre d'infractions liées à la drogue observée ces cinq dernières années; rien n'indique toutefois que le taux d'implication des femmes soit plus élevé que celui des hommes.

10. Les données communiquées par les États Membres donnent des indications sur l'ampleur de l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, comparé aux hommes, mais ne permettent pas d'analyser les circonstances et les conséquences qui les poussent à participer au trafic de drogues. La plupart des systèmes nationaux de contrôle des drogues ne visent pas spécifiquement à lutter contre ce phénomène et ne peuvent générer périodiquement de données statistiques. Il est par conséquent impossible à ce stade de réaliser une étude mondiale fondée sur des données statistiques.

11. On ne pourra dresser un tableau complet de la situation mondiale que lorsque les pays auront amélioré leurs systèmes de communication de données. À cet effet, les pays devraient être encouragés à inclure dans les données qu'ils recueillent périodiquement sur les trafiquants de drogues des indications sur le sexe, l'âge et d'autres aspects afin de mieux décrire le rôle, la situation sociale et le statut social des femmes et des hommes au sein des organisations criminelles.

12. Les États Membres devraient par ailleurs être invités à redoubler d'efforts pour améliorer les données sur la répartition par sexe communiquées dans les systèmes mondiaux d'information sur les drogues au moyen du questionnaire destiné aux rapports annuels et des rapports sur les saisies. Le nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels offre l'occasion d'aider les pays à collecter et à communiquer des données, ventilées par sexe. D'une manière générale, il faudrait rappeler aux pays qu'en vertu des conventions pertinentes, ils sont tenus de communiquer régulièrement à l'UNODC des données complètes sur les drogues, par exemple dans les réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels et dans les rapports sur les saisies.